

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Projet de règlement no 521 (2020) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement

Avis public est par la présente, donné par la greffière :

1. Le 7 mai 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, a adopté, l'arrêté ministériel 2020-033. Ainsi, le conseil peut décider, par résolution adoptée à la majorité simple, de remplacer la procédure par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncée au préalable par un avis public.
2. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2020, le conseil municipal de Carignan a adopté le projet de règlement faisant l'objet de la présente consultation écrite est :
 - Projet de règlement no 521 (2020) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement.
3. Les questions et commentaires concernant ce projet de règlement doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 23 juin 2020, à l'adresse courriel suivante : info@villedecarignan.org, ou par la poste, au 2555, chemin Bellevue, Carignan (Québec) J3L 6G8, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :
 - Nom et prénom;
 - Adresse résidentielle;
 - Numéro de téléphone.
4. Une présentation écrite de ce projet de règlement est disponible au public afin d'en apprendre davantage sur ces modifications réglementaires sur le site Internet de la Ville : www.villedecarignan.org.
5. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville, www.villedecarignan.org.
6. Conformément à l'article 145.22 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), l'estimation du coût de tout ajout, agrandissement ou modification destiné à être financé en tout ou en partie au moyen d'une contribution est publique et disponible sur le site web de la Ville au www.villedecarignan.org.

Donné à Carignan, ce 8 juin 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 8 juin 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 8 juin 2020.

Donné à Carignan, ce 8 juin 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière